



Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

2020 DU 15 Dénomination place Yvette Vincent-Alleaume (12e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019, vous avez émis le souhait d'honorer la mémoire de l'artiste sculpteur, Yvette Vincent-Alleaume.

Il vous est aujourd'hui proposé de lui rendre hommage en attribuant son nom à la placette située à l'angle de la rue de Montempoivre et de la rue de la Véga à Paris (12e), à proximité du 37 rue du Sahel où elle eut sa résidence et son atelier pendant trente ans.

Yvette Jeanne Vincent naît le 6 juin 1927 à Annecy, en Haute-Savoie.

Elle est diplômée de l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs et des Beaux-arts de Paris pour les disciplines fresque et gravure. Son art prend racine dans l'histoire et le patrimoine des civilisations anciennes et s'exprime à travers toutes sortes de matériaux tels la mosaïque, la brique, la céramique, l'ardoise, le granit ou l'acier, avant de s'orienter vers le béton.

Dans les années 70, elle participe à de grands chantiers urbains en France et collabore notamment avec les architectes renommés Michel Andrault et Pierre Parat qui intégreront ses œuvres sculptées à leurs projets. Ainsi, elle crée une fontaine rue des Amandiers (20e), une « allée-dragon » à Évry, un « sol-baleine » au Havre, un mur d'eau à Hérouville Saint-Clair, une fontaine à Annecy ou encore une fresque monumentale sculptée à Malakoff. Elle est également l'auteure du bas-relief qui se trouve dans la cour de l'école Montempoivre (12e).

En 1975, elle crée pour le lycée polyvalent Marcellin Berthelot de Pantin une sculpture en collaboration avec Bernard Alleaume au titre du « 1% artistique ». Dans ce même cadre, elle réalise une sculpture pour la gendarmerie de Drancy en 1977.

Elle est également créatrice d'objets et de bijoux. Elle s'adonne en outre à la photographie et publie sur le Mali, le Yémen, l'Afghanistan et le Népal.

Yvette Vincent-Alleaume décède le 15 juin 2011 à Paris (14e).

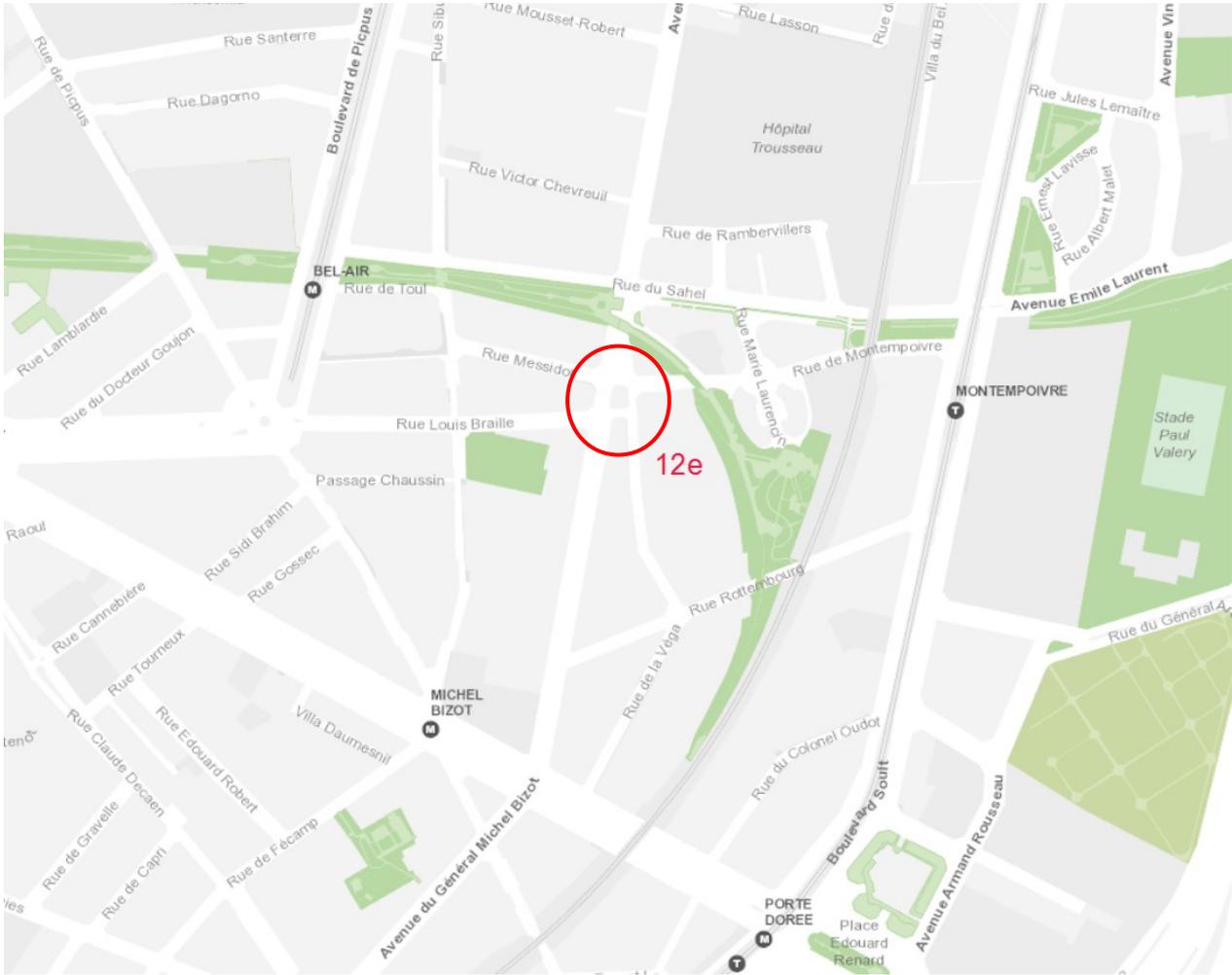
La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux qui s'est réunie le 21 novembre 2019 a donné un avis favorable sur ce projet de dénomination.

Si vous en êtes d'accord, la dénomination « place Yvette Vincent-Alleaume » sera attribuée à l'emprise, relevant du domaine public de la Ville de Paris, située à l'angle de la rue de Montempoivre et de la rue de la Véga, à Paris (12e), conformément au plan annexé au présent exposé des motifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

LOCALISATION



2020 DU 15 Dénomination place Yvette Vincent-Alleaume (12e).

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « place Yvette Vincent-Alleaume » à la placette située à l'angle de la rue de Montempoivre et de la rue de la Véga, dans le 12e arrondissement ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE et Mme Carine ROLLAND au nom de la 2e commission,

Délibère :

La dénomination « place Yvette Vincent-Alleaume » est attribuée à l'emprise, relevant du domaine public de la Ville de Paris, située à l'angle de la rue de Montempoivre et de la rue de la Véga, à Paris (12e).